

de l'Atlantique, du coho et du quinnat; l'ostréiculture et la mytiliculture en suspension; l'épuration de bivalves; l'éclosion et l'élevage des ormeaux; le parage du hareng et de la morue charbonnière; et enfin, la culture et le parage en viviers du homard et de la mousse d'Irlande.

L'élevage de la truite connaît un succès considérable, qui est attribuable à la fois à la qualité de son infrastructure et à diverses connaissances et techniques.

La plupart des établissements travaillent maintenant en étroite collaboration avec les gouvernements, et bon nombre d'entre eux entretiennent des liens avec les experts des universités et des laboratoires.

Grâce à des approvisionnements fiables en aliments, à la surveillance des maladies et aux certificats de provenance, les risques sont nettement réduits. Par ailleurs, la technologie de l'élevage de la truite en eau douce est moins complexe que celle de la salmoniculture en eau salée.

À Terre-Neuve, il n'y a jamais eu de piscicultures d'État, mais d'importants travaux de planification de mise en valeur du saumon ont été effectués et l'aquiculture commerciale en est en voie d'expansion.

Dans les autres provinces de l'Atlantique existe depuis longtemps un réseau de salmonicultures, relevant pour la plupart du gouvernement fédéral, dont plusieurs ont été modernisées. Au Québec, on relève un grand nombre de concessions (par exemple des lacs), qui ont développé des piscicultures privées, outre celles du gouvernement.

L'Ontario a également acquis et mis sur pied un important réseau de piscicultures; de même, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta possèdent des établissements administrés par le gouvernement provincial depuis de nombreuses années. En

Colombie-Britannique, on trouve des piscicultures qui servent au repeuplement des pêches en eau douce et à l'ensemencement de truites arc-en-ciel.

C'est toutefois grâce au Programme de mise en valeur des salmonidés, initiative fédérale-provinciale lancée pendant les années 1970, que les salmonicultures de la province ont connu une croissance rapide.

Au cours des dernières années, la Nouvelle-Écosse et le Québec ont adopté des mesures législatives régissant l'aquiculture. D'autres provinces envisagent également de l'adoption d'un programme législatif dans ce domaine.



Des employés de la ferme d'élevage Sea Spring Salmon Farm Ltd. située à Chemainus (Colombie-Britannique) inspecte (à gauche) des petits saumons gardés dans des bacs et (ci-dessus) les saumons adultes qui sont élevés dans parcs placés en mer.

Le développement de l'aquiculture au Canada progresse dans toutes les régions, particulièrement en ce qui concerne le saumon, la truite et les huîtres en Colombie-Britannique; la truite dans les Prairies, en Ontario et au Québec; le homard au Québec; enfin, le saumon, les moules et les huîtres sur la côte atlantique.

En outre, les Canadiens utilisent des techniques modernes pour l'élevage du thon et du doré, et des projets-pilotes se poursuivent pour des espèces aussi variées que les pétoncles, les écrevisses, les anguilles et les algues.

